



charges non récupérables

Par **patou05**, le **07/03/2012** à **21:55**

Bonsoir, mon bailleur me facture des réparations non récupérables, devant mon refus de payer il m'adresse un courrier avec loyers impayés mentionnant (préconisation de fin de bail) j'ai fini par régler les factures en demandant les factures originales avec le détail des réparations et mon bailleur fait le mort. je dois dire qu'il s'agit d'une soudure sur un tuyau non isolé dans le garage, et du volet roulant, charges non imputables au locataire.

Qu'elles sont les démarches à suivre, compte que le bailleur ne respecte pas le décret, il nous facture le débroussaillage d'un bassin de rétention en confirmant qu'il s'agit de parties commune alors que celui ci est entièrement grillagé, il nous impose un surveillant qui ne fait pas les deux tâches le balayage et les rejets, il ne sort pas les OM.

Merci de votre réponse.

Bien cordialement.

Patou05